

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° - BUDGET COMMUNAL 2019 - Modifications budgétaires n° 1 (Services ordinaire et extraordinaire) - Approbation - Avis de la Section "Budget-Personnel-Etat civil-Evénements"

LE CONSEIL,

Vu le projet de modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire établi par le collège communal ;

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la réunion du 03 juin dernier avec le CRAC et la Tutelle sur les projets de modifications budgétaire n°1 de l'exercice 2019 et leurs diverses remarques ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu l'avis positif du directeur financier du 05 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable émis par la Section « Budget-Personnel-Etat civil-Evénements» en sa séance du 18 juin 2019 ;

Vu, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la communication des présentes modifications budgétaires aux organisations syndicales représentatives en date du xx juin 2019 ;

Entendu l'exposé de M. xx ;

Par xx voix contre xx ;

DECIDE

Art. 1^{er}

D'approuver, comme suit, les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2019 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	81.348.990,68	55.449.511,35
Dépenses totales exercice proprement dit	78.609.672,41	30.787.436,71
Boni / Mali exercice proprement dit	2.739.318,27	24.662.074,64
Recettes exercices antérieurs	296.690,63	21.456,80
Dépenses exercices antérieurs	1.869.535,32	27.048.758,31
Prélèvements en recettes	0	7.628.985,01
Prélèvements en dépenses	1.095.209,09	5.263.758,14
Recettes globales	81.645.681,31	63.099.953,16
Dépenses globales	81.574.416,82	63.099.953,16
Boni / Mali global	71.264,49	0,00

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux Autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

PROJET soumis au Conseil communal